

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-578301

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2144 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ABERROUCH ATSSA

Date de naissance : 04/10/1951

Adresse : Sous Sable EL Menzeh n°313 - 4^e Etage
AU du FAR - AGADIR

Tél. : 0707041051 Total des frais engagés : 739,301 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : *Docteur Souad HANABAL*
Spécialiste en
Dermatologie - Venérologie
Centre Hassan I. Résidence Bayar 1
Route Dakhla - 6ème Etage N° 204 - AGADIR
05 23 29 20 90

Date de consultation : 14/06/2021

Nom et prénom du malade : AE. - XEDO AD NAJMA

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DERMATOSE RAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AGADIR Le : 29/06/2021

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CHF Dr. Saida L. Place des Taxi Q. Tel: 05 28 81 10 00	14/06/21 28/6/21	168,30 321,00
		Dakha AV. 204 - AGA Dakha AV. 204 - AGA 2ème Etage N° 204 - AGA 05 28 29 20 90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOPHARIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
0000AA 13 13 Iguenni DART ADIR			

AUXILIAIRES MEDICAUX

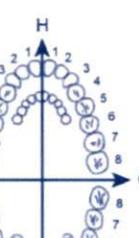
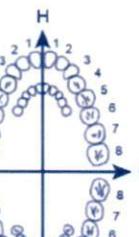
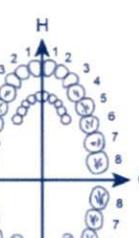
AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H 	25533412 00000000 D 35533411	21433552 00000000 G 11433553	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	G 	DATE DU DEVIS <input type="text"/>		
	B 	DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>		
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Souad HANABAL

Spécialiste
en Dermatologie-Vénérérologie
Maladies de la peau, des Ongles et des Cheveux
Allergologie et Cosmétologie

Diplôme de Dermatologie Esthétique et Laser
France



الدكتورة معاد حنبل

إختصاصية

في أمراض الجلد الأظافر والشعر
الحساسية والتجميل

دبلوم طب تجميل الجلد والليزر
فرنسا

Agadir, le 24/06/2020 أكادير، في:

AL - XEDDAD NAJMA

89,00

4'S

2) Sesame oil
Bain de flan.

39,70

4'S

3) fusidine

39,60

4) X2

8)

Eosinol

168,30

5) Col

1178



حي الدخالة شارع الحسن الأول إقامة الديار 1 الطابق الثاني رقم 204 - أكادير

Cité Dakhla Av. Hassan I, Résidence Dyar 1, 2^{eme} étage N°204 - Agadir

Tél/Fax : 05 28 29 20 90 - Patente: 48146314 - ICE: 001712091000057

Dr. Souad HANABAL



الدكتورة هناء حنبعل

Spécialiste

en Dermatologie-Vénérérologie

Maladies de la peau, des Ongles et des Cheveux

Allergologie et Cosmétologie



Diplôme de Dermatologie Esthétique et Laser

France

إختصاصية

في أمراض الجلد والأظافر والشعر

الحساسية والتجميل

دبلوم طب ججميل الجلد والليزر

فرنسا

Agadir, le : 20/06/17 أكادير، في :

F. AL YEDDAD

321,00

NAJMA

C loceryl

loceryl sema

At 3 mls



Dr. Souad HANABAL
Dermatologue - Vénérologue
Cité Dakhla Av Hassan I, Résidence Dyar 1
Tél/Fax : 05 28 29 32 13
ICE: 001712091000057
Avenue des Forces Armées Agadir
Av. 1er Juillet 28 Bâtiment 13
BP 000044

Dr. Souad HANABAL
Dermatologue - Vénérologue
Cité Dakhla Av Hassan I, Résidence Dyar 1
2ème Etage N°204 - Agadir
Tél : 05 28 29 20 90

حي الداخلة شارع الحسن الأول إقامة الديار 1 الطابق الثاني رقم 204 - أكادير
Cité Dakhla Av. Hassan I, Résidence Dyar1, 2^{ème} étage N°204 - Agadir
Tél/Fax : 05 28 29 20 90 - Patente: 48146314 - ICE: 001712091000057

Dr. Souad HANABAL

Spécialiste

en Dermatologie-Vénérologie

Maladies de la peau, des Ongles et des Cheveux

Allergologie et Cosmétologie

Diplôme de Dermatologie Esthétique et Laser

France



041192428

الدكتورة معاد حنبل

اختصاصية

في أمراض الجلد الأظافر والشعر

الحساسية والتجميل

دبلوم طب تجميل الجلد والليزر

فرنسا

Agadir, le 24/06/20 : أكادير، في:

AL - XEDDAD.NAJMA

89,00

4'S

2) Sebashtul
Bam de jib.

39,70

4'S

3) Fustine
esmae

39,60

4X2

8)

Ebadovil

168,30

4X0

178



OT: M0031
EXP: MAI 2025
PPV: 39,60 DH

حي الدخيلة شارع الحسن الأول إقامة الدبار 1 الطابق الثاني رقم 204 - أكادير
Cité Dakhla Av. Hassan I, Résidence Dyar1, 2^{eme} étage N°204 - Agadir
Tél/Fax : 05 28 29 20 90 - Patente: 48146314 - ICE: 001712091000057

Bob/20

Dr Souad HANABAL

Spécialiste en Dermatologie-Vénérérologie
Maladies de la peau, des Ongles et des Cheveux
Allergologie et Cosmétologie



الدكتورة سعاد حنبل

اختصاصية في أمراض الجلد والأظافر والشعر
الحساسية والجميل

Agadir, le : ١٤.٥.٢١
أكادير، في :

NOTE D'HONORAIRE

NOM : AE - AEDDAD

PRENOM : NAJWA

ACTE : CONSULTATION

HONORAIRE : Deux Cent Cinquante Dirhams (250,00 dhs).

Signature :

Docteur Souad HANBAL
Specialiste en
Dermatologie - Venerérologie
Cite Dakhla Av Hassan I, Résidence Dyar1
2ème Etage N°204 - AGADIR
Tel : 05 28 29 20 90

حي الدخلة شارع الحسن الأول إقامة الديار 1 الطابق الثاني رقم 204 - أكادير
Cité Dakhla Av. Hassan I, Résidence Dyar1, 2^{ème} étage N°204 - Agadir
Tél/Fax : 05 28 29 20 90 - Patente: 48146314 - ICE: 001712091000057

Bob 6/20